



Procès Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 4 novembre 2023

*Association Sportive
Golf de Brest Iroise
<http://www.assogolfbrestiroise.fr/>*

Membres présents : Jean Luc Roudaut, Jacques Fily, Michel Vittoz, Marc Bonnaud, Sébastien Le Merdy, Jean Marc Pellois, Jean Perramant, Hervé Perque, Jean Paul Leroux, Christine Kerdoncuff, Bertrand Laot,

Membres excusés : Dominique Cariou, Ronan Roué, Yvan Rondot, Gilles Le Borgne, Monique Trotel, Didier Camblanc, Sabine Le Bos Niclos

Les débats sont présidés par Jean Luc Roudaut

Validation du PV du 7 octobre 2023: le PV est validé.

Point Licences :

370 licenciés dont 297 adhérents à l'AS
25 membres d'autres AS rattachés à la notre
7% d'augmentation

Les statuts de la FFGOLF ont été modifiés : [NOUVEAUX STATUTS FFGOLF](#) . Les droits de votes de l'Association (12 votes) sont désormais répartis en 6 votes pour l'AS et 6 votes pour le gestionnaire.

ARTICLE 10 : COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

Article 10.1 - Composition de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale se compose des Membres actifs de la ffgolf.

Chaque Membre actif est représenté à l'Assemblée Générale de la ffgolf par son président en exercice ou son délégataire, titulaire d'une licence ffgolf dans la catégorie « membre association sportive ».

Les voix d'un Membre actif sont indivisibles.

Dans un Club de golf mixte, le Membre actif est représenté à l'Assemblée Générale de la ffgolf :

- par son président en exercice titulaire d'une licence ffgolf dans la catégorie « membre association sportive » et ;
- par le représentant du gestionnaire du Club de golf. Ce représentant doit être déclaré auprès de la ffgolf et être titulaire d'une licence ffgolf.

Les voix du Membre actif sont réparties à égalité entre les deux représentants précités. Chaque représentant exprime librement les voix qu'il porte.

Article 10.3 - Barème des voix

Chaque Membre actif dispose d'un nombre de voix total déterminé en fonction du nombre de licences délivrées en année n-1 et multiplié par un coefficient tel que précisé ci-dessous :

- Chaque licence délivrée à un joueur membre d'association sportive vaut 4 voix ;
- Chaque licence délivrée à un joueur abonné vaut 2 voix ;
- Chaque licence délivrée à un joueur indépendant (dont joueurs rattachés) vaut 1 voix ;
- Un Membre actif n'ayant pas délivré de licence dispose d'une voix.

Point finances :

Création d'une commission **Finances** du fait d'un déséquilibre recettes /dépense

Réunion prochaine de ladite commission

Le Téléthon a rapporté 450 € à remettre au responsable local.

Dépenses : Augmentation Equipe I et Equipe Jeunes

Proposition: La licence est à 60 € au lieu de 58 €, l'adhésion à l'AS est portée à 35 €

Les droits de jeu restent inchangés

Proposition pour les indemnités de déplacement :

Indemnités KM 0.20 €,

Indemnité journalière 50 €

Règles à discuter sur les trajets (covoiturage), Frais de déplacement

Décision reportée à la prochaine réunion (janvier 2024)

Ecole de Golf

Nouveau pro au golf des Abers

Projet du gestionnaire de regrouper les jeunes en fonction des âges lors des vacances :

Martin à l'Iroise U 16 Garçons

Jérôme à Pen ar Bed les Filles et U18

Cyprien aux Abers avec les U12

Réunion prévue avec le gestionnaire.

AG du 9 décembre

Tiers sortant : J.FILY

G.LE BORGNE

M.BONNAUD

H.PERQUE

Y.RONDOT

M.TROTEL

Programme :

Accueil

Procès verbal

Renouvellement du Conseil d'Administration

Rapport d'activité

Rapport moral

Résultat des élections

Conclusion

Prochaine réunion le 16 décembre à 9h45